

N° 225 MARS 2013

SOMMAIRE

P.2 RENTRÉE 2013
 P.3 HORS CLASSE - FORMATION CONTINUE
 P.4 ORIENTATION SCOLAIRE

Ce numéro comporte un encart de 8 pages :
 MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2013

Préparation de la rentrée 2013

CTSD de carte scolaire du 15 mars 2013

Le vendredi 15 mars les DASEN (ex-IA) consulteront les CTSD sur les suppressions et créations de poste. Pour soutenir les établissements, et défendre les situations cas par cas, merci d'adresser vos informations sur s2toulon@wanadoo.fr pour le Var et s2-06@nice.snes.edu pour les Alpes-Maritimes.

Mardi 5 mars 2013

Journée interprofessionnelle d'action

Le SNES-FSU appelle à soutenir les salariés du privé et leurs organisations syndicales qui défendent le code du travail.

Recrutements : il y a urgence !

Après les résultats d'admissibilité, 257 postes sont déjà perdus aux CAPES (Lettres classiques, Allemand, Education musicale), CAPET (Arts appliqués, sciences industrielles de l'ingénieur) et CAPLP (Génie civil). Avec 1,1 candidats admissibles par poste en Lettres modernes et en Mathématiques, 1,2 en Anglais, il est quasi certain que tous les postes ne seront pas pourvus dans ces disciplines après les oraux d'admission.

Ce seront autant de départs à la retraite non compensés qui dégraderont encore davantage les effectifs de classes et les possibilités de remplacement pénalisant élèves et personnels..

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU exigent des mesures urgentes : ouverture de listes complémentaires pour qu'aucun poste ne soit perdu à cause des doubles admissions, transfert des postes perdus à l'externe vers l'interne et le 3ème concours.

De réels pré-recrutements, des aides d'urgences aux étudiants pour préparer les concours, des annonces claires sur leurs conditions d'études, un plan pluriannuel de recrutement à la hauteur des besoins sont indispensables pour lutter efficacement contre la crise des vocations et démocratiser l'accès aux métiers de l'éducation et de l'enseignement.

*N'oubliez pas votre
cotisation syndicale*

Édito

Le changement bien trop lentement !

Le SNES, avec la FSU, a contribué au départ de Nicolas Sarkozy, départ qui a suscité des espoirs et des attentes tout particulièrement dans nos professions tant malmenées durant le dernier quinquennat.

Mais après 10 mois de pouvoir, les décisions de F. Hollande n'apparaissent pas comme une véritable rupture avec les politiques précédentes.

Alors que les salariés paient le prix de la rigueur, que le chômage explose, le gouvernement persiste à refuser d'entendre les voix, pourtant de plus en plus nombreuses, qui s'élèvent pour expliquer que d'autres choix budgétaires et sociaux sont non seulement possibles mais urgents.

Ce gouvernement semble plutôt acquis à des organisations syndicales qui ont fait le choix de relayer sa politique, quoi de plus normal ! Pour le SNES et la FSU, il est hors de question de renoncer à un syndicalisme de transformation sociale par la lutte collective. Cela signifie pour nous qu'il faut créer le rapport de force nécessaire pour mener à bien le dialogue social et la négociation. Cela reste d'actualité sur le dossier fonction publique avec le refus de la ministre, après la première action du 31 janvier, de tout dégel du point d'indice et d'aucune réponse sur le retrait du jour de carence.

Mais c'est aussi la même situation qui perdure dans notre propre secteur malgré les apparences. Les DGH viennent de tomber et chacun peut mesurer que les conditions de la rentrée prochaine ne seront pas améliorées, le volume d'heures supplémentaires restant beaucoup trop important malgré la crise de recrutement. La mobilité choisie ne sera pas non plus meilleure car les quelques moyens accordés en plus ne sont en réalité que des moyens stagiaires !

Nos conditions de travail vont encore se dégrader alors même que notre temps de travail est à l'identique depuis 1950 et que le traitement brut des certifiés de la classe normale en fin de carrière a diminué de plus de 400 euros (en euros constants) entre 1983 et 2013 !

Enfin le projet de loi de l'acte III de la décentralisation et celui sur l'École font peser de lourdes menaces sur l'unité et le renforcement du second degré en voulant confier aux régions non seulement la chaîne emploi-formation-orientation mais aussi la carte des formations initiales et transférer les CIO et leurs personnels.

Au moment de l'examen de la loi sur l'École, il faudra empêcher la dénaturation par le biais d'amendements de tout ce que le SNES et la FSU ont obtenu en amont. C'est pour cela que le SNES propose qu'une action éducation de haut niveau soit organisée avec toutes les organisations qui partagent notre vision ambitieuse du système éducatif au moment de la discussion de la loi et tout état de cause avant les vacances de printemps.

Richard Ghis, le 20 février 2013.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES : LE CHANGEMENT TRÈS LENTEMENT !

Depuis le décret du 27 janvier 2010 qui précise qu'après deux votes négatifs du CA sur la proposition de répartition du chef d'établissement, celle-ci est exécutoire, de nombreux collègues dans le CA de leur établissement se sont retrouvés confrontés au refus du chef d'établissement de mettre au vote la répartition de la dotation permettant de préparer la rentrée 2013. En effet, ceux-ci ont expliqué que la réglementation exigeait seulement de voter sur la « colorisation » des postes en ouverture ou fermeture et qu'un hypothétique vote sur la répartition interviendrait plus tard. **Il n'en est rien** : si chacun doit reconnaître qu'il est légitime pour un syndicat de chefs d'établissement d'adresser des consignes syndicales à ses adhérents, en l'espèce, le SNPDEN-UNSA tente de faire prendre pour réglementation une de ses consignes syndicales.

L'article R421-20 du code de l'éducation précise que le CA « fixe (donc vote) les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, (...) définis à l'article R421-2 » sur « l'organisation de l'établissement en classes et groupes d'élèves » et « sur l'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé ». Il en résulte que le CA a compétence pour voter la structure (répartition des élèves par classe) et la répartition de la dotation.

La carte scolaire (ouvertures et fermetures de postes) est la conséquence de la répartition et non l'inverse.

Parfois, le chef d'établissement a refusé que sa proposition soit amendée (dans le respect de la dotation globale attribuée) en prétextant que lui seul est en capacité de présenter au vote du CA une proposition de répartition. Le conseil d'Etat dans un arrêt lu le 23 mars 2011 précise que le décret du 27 janvier 2010 « ne prive pas le CA de son droit d'amendement des propositions initiales », il s'avère donc illégal de s'opposer au vote par le CA d'une répartition amendée.

Le SNES-FSU est intervenu auprès des Directeurs Académiques (ex-IA) pour que la démocratie soit respectée dans les établissements.

ALAIN GALAN

Le CTSD a été consulté le vendredi 25 janvier 2013 par le DASEN quant à la préparation de la rentrée 2013. Celle-ci, pleinement assumée par le nouveau gouvernement et le ministre Peillon, est loin de proposer une rupture avec les rentrées précédentes. Sur les 80 emplois nouveaux créés dans l'académie, la dotation supplémentaire du département des Alpes-Maritimes représente 27 ETP en heures poste et 14,5 ETP en heures supplémentaires. À ce rythme et pour tenter de réparer les dégâts des budgets précédents, 10 ans seront nécessaires.

À l'issue du CTA du 18 janvier, le recteur avait décidé de la répartition suivante :

- Pour 365 élèves de moins dans les collèges et les SEGPA (différence entre le constat 2012 et la prévision 2013) : + 6,5 ETP en HP et + 4 ETP en HS

- Pour 90 élèves de plus dans les lycées : - 8 ETP en HP et + 4 ETP en HS

- Pour 252 élèves de plus dans les lycées professionnels : + 29 ETP en HP et + 3 ETP en HS

La constante de ces choix : quelle que soit la situation, les heures supplémentaires augmentent ! Pour les collèges, les moyens supplémentaires sont utilisés pour financer des dispositifs nouveaux (ULIS, ...), les dotations dans les établissements resteront identiques aux années précédentes.

Pour les lycées, le DASEN a pris la décision de ne

pas confirmer les choix du recteur en retirant 184 heures de la dotation des LGT vers les LP, ce que nous avons dénoncé. La grande majorité des établissements voient leurs heures poste diminuer et les heures supplémentaires augmenter. C'est inacceptable.

Seules les réserves de gestion augmentent : elles représentent plus de 500 heures.

Le DASEN s'est engagé à revoir la situation de quelques lycées. Nous avons invité les collègues à lui demander audience.

Les « contractuels stagiaires »

Ces jeunes collègues seront affectés sur des blocs de 6 heures poste, prioritairement dans les collèges entre Antibes et Menton, parfois en lycée exclusivement en seconde. Ces blocs de 6 heures poste sont compris dans les dotations déléguées aux établissements. Les disciplines et le nombre exact de « contractuels stagiaires » ne sera connu qu'au mois d'août ce qui implique que ces blocs support ne peuvent être affectés à une discipline lors de la préparation de la rentrée. Leurs missions ne sont pas encore stabilisées, le DASEN indiquant qu'ils pourraient prendre en charge l'accompagnement personnalisé (mais pas les élèves en difficulté) !

La préparation de rentrée va être encore plus compliquée qu'à l'habitude.

VOS ÉLUS EN CTSD : JEAN-PAUL CLOT, CORINNE GIOANNI, DIDIER GIAUFER, ALAIN GALAN.

DÉPARTEMENT DU VAR : PLUS D'HEURES = MOINS DE POSTES !

Après le CTSD du 25 janvier, le CDEN du 11 février a entériné, contre l'avis du SNES, pour la rentrée 2013/2014 une dotation qui ne permettra pas de rattraper la détérioration des conditions d'exercice des années précédentes. Nous sommes loin de la rupture attendue !

Pour cette rentrée, en ce qui concerne les lycées, l'augmentation n'est due qu'à la hausse du nombre d'élèves et pas à l'octroi de moyens supplémentaires : pour 546 élèves en plus, 681,5 heures sont octroyées. En revanche, pour les collèges, nous allons subir des suppressions de postes qui ne sont pas dues uniquement à la baisse des élèves, mais aussi au recours aux heures supplémentaires au détriment des heures postes. Le SNES-FSU regrette que cette faible baisse d'élèves en collège (- 324) n'ait pas été l'occasion d'abaisser le nombre d'élèves par classe : la baisse est de 638 heures. On le voit, le changement, c'est très lentement !

Alors même que l'attente et les espoirs étaient importants et que l'annonce des nombreuses créations d'emplois laissait présager de meilleures conditions d'étude, toutes les heures données en plus ne serviront en fait qu'à améliorer la formation puisque 258 heures ont été gelées pour accueillir les étudiant-es lauréat-es de l'écrit du concours de juin 2013. Si le SNES-FSU est très favorable à de meilleures conditions de formation des étudiants-stagiaires, pour autant, force est de constater que

ces heures manquent dans les établissements. Pour moins d'élèves par classe, les doublages,... il faudra attendre encore !

Les Conseils d'Administration ont voté la dotation horaire et sa répartition dans les établissements. Dans les collèges les votes « contre » ont donc été nombreux car l'incompréhension des enseignant-es mais aussi et des parents est grande. Chaque Conseil d'Administration constate que l'organisation de la vie des établissements en terme de moyens sera identique voire pire que l'année dernière. Pour tous, en collège comme en lycée général et technologique, c'est exactement le même nombre d'élèves par classe que les autres années. Pas plus cette année que l'an dernier nous ne pouvons considérer que des effectifs à 29 en collège et 35 en lycée en seconde et série générales ne sont satisfaisants.

Le prochain rendez-vous est le 15 mars, date du CTSD qui statuera définitivement sur le nombre de créations et de suppressions de postes dans le second degré pour le Var.

Le Snes-FSU considère que le message politique envoyé par notre département est très négatif : il y aura bien des fermetures de postes. Il est temps d'appliquer réellement la priorité annoncée à l'éducation.

VOS REPRÉSENTANT-ES SNES AU CTSD : DOMINIQUE QUEYROULET, COLINE ROZEROT, MARYVONNE GUIGNONNET, GEORGES SERRA ET LAURENT LOPEZ

HORS CLASSE : SUIVRE SA CARRIÈRE !

La procédure d'accès à la hors classe reste inchangée cette année (candidature automatique dès le 7^e échelon au 31/12/2012), nous continuons de défendre la hors classe comme fin de carrière ; l'ancienneté de carrière devrait donc être, selon nous, le critère prioritaire d'accès.

Il est indispensable de suivre sa carrière, d'autant que les opérations annuelles concernant les promotions (avis des chefs d'établissements et des IPR) sont en cours. C'est sur ces avis notamment que le Recteur s'appuiera pour émettre le sien dont on sait qu'il est déterminant pour être promu.

Il est donc indispensable de consulter ces avis sur I-prof.

Consultation pour les certifiés : à compter du 13 mai, CAPA prévue le 27/05.



FORMATION CONTINUE

VICTOIRE POUR LES FORMATEURS !

Les nouvelles directives fonction publique (2011) et leur déclinaison dans notre ministère (mai 2012) ont considérablement modifié les modalités de rémunération des actions de formation. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises (voir nos interventions en CTA de juin 2012, novembre 2012 et janvier 2013) afin que les niveaux de rémunération des formations des personnels du second degré reconnaissent et garantissent le respect du travail des collègues formateurs dont l'investissement dans la formation s'effectue souvent en sus de l'obligation réglementaire de service.

Nous avons obtenu que, dans l'ensemble, soient maintenus les niveaux de rémunération des années précédentes (alors que le nouveau décret ouvrait la porte à des disparités importantes entre types de formations). Pour autant, il a fallu plusieurs interpellations du rectorat pour que les collègues qui effectuent des actions de formation avec

consultation pour les CPE : à compter du 17 mai, CAPA prévue le 31/05.

Consultation pour les agrégés : du 22 avril au 6 mai, CAPA prévue le 7 mai, CAPN prévue fin juin.

N'hésitez pas, après consultation, à demander des explications sur ces avis de manière individuelle et/ou collective au chef d'établissement et à l'IPR de la discipline.

Pour tout conseil, question ou aide, contactez vos élus SNES-FSU en vous adressant à la section académique.

N'oubliez pas de nous transmettre la fiche syndicale téléchargeable sur notre site : www.nice.snes.edu

PAR

JEAN-PIERRE LAUGIER



PAR

CORINNE GIOANNI



décharge soient enfin garantis de rémunération pour les heures effectuées au-delà du volume de formation initialement prévus, ces volumes étant souvent bien inférieurs aux réels besoins à couvrir.

C'est une victoire importante qui pointe également la nécessité de prévoir des volumes de décharge des formateurs à la hauteur des besoins de l'institution et qui permettent de répondre aux demandes des personnels. Dans le cadre des formations en co-intervention, nous continuons d'œuvrer pour que les coefficients appliqués aux formations (préparations aux dossiers notamment dans le cadre des CAPES internes notamment) soient revus afin que l'expertise sollicitée et la charge de travail soient reconnues.

La formation continue, trop souvent variable d'ajustement des budgets académiques, doit être remise au premier plan pour permettre à chacun de concevoir des réponses singulières à des situations d'enseignement diverses et garantissant la réussite de tous les élèves.

Certifiés et CPE

- Notation sur 100 (note administrative sur 40 et pédagogique sur 60 au 31/08/12 pour les certifiés, notation administrative au 31/08/12 multipliée par 5 pour les CPE)

- Concours : 5 pts

- Bi-admissibilité : 10 pts

- Accès au 10^{ème} échelon (au 31/12/12) : 30 pts non cumulables avec l'accès au 11^{ème}

- Accès au 11^{ème} échelon (au 31/12/12) : 35 pts puis 5 pts par an dans le 11^{ème} (dans la limite de 10 ans)

- Affectation en ambition réussite en ZEP ou sensible pour 5 années consécutives : 10 pts. Attention, en cas d'exercice en ZEP dans une autre académie, transmettre les pièces justificatives au rectorat.

- Avis des chefs d'établissements et IPR : de 0 à 25 pts

Agrégés

- Notation sur 100 (note administrative sur 40 et pédagogique sur 60 au 31/08/2012)

- Parcours de carrière sur 100 (points attribués si accès à l'échelon au choix ou au grand choix) :

7^{ème}, 10 pts

8^{ème}, 20 pts

9^{ème}, 40 pts

10^{ème}, 60 pts

11^{ème} (1 à 3 ans), 80 pts

11^{ème} (4 ans et plus), 90 pts

NB : les collègues ayant atteint le 11^{ème} à l'ancienneté bénéficient des bonifications, s'ils ont accédé au 10^{ème} au choix ou au grand choix

Affectation en ambition réussite en ZEP ou sensible pour 5 années consécutives : 10 pts. Attention, en cas d'exercice en ZEP dans une autre académie, transmettre les pièces justificatives au rectorat.

- Parcours professionnel sur 100 : après avoir recueilli les avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection, le recteur arrête un avis et un nombre de points.

Exceptionnel : 90 pts

Remarquable : 60 pts

Très honorable : 30 pts

Honorable : 10 pts

Insuffisant : 0 pt

Affectation en ambition réussite en ZEP ou sensible pour 3 années consécutives : 10 pts. Attention, en cas d'exercice en ZEP dans une autre académie, transmettre les pièces justificatives au rectorat.

Non-titulaires : Une éclaircie ne fait pas le printemps !

Publié au B.O. le 20 décembre 2012, l'essentiel du dispositif concernant la titularisation des personnels non-titulaires de l'Éducation nationale est maintenant connu. Il écarte cependant trop de collègues. Le SNES continue d'interpeller le ministre de la Fonction publique et fera valoir la nécessité de réouvrir ce dossier.

Afin de préparer au mieux les collègues à ce nouveau type d'épreuves, le SNES-FSU de l'Académie de Nice avait demandé au rectorat qu'un stage académique soit organisé.

Sans réponse de notre employeur, nous avons organisé le 13 février 2013 un stage syndical pour la préparation au dossier RAEP. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre au dernier moment que le Rectorat en organisait un également ...le même jour !

À la demande des collègues non-titulaires, nous avons maintenu le stage syndical.

Même si le nombre de postes peut paraître élevé (2973), les premiers résultats aux différents concours nous font craindre le pire.

Le SNES-FSU sera très vigilant sur ce dossier.

FRÉDÉRIC GAUVRIET

Action-réaction !

**-3 élèves = -35,5 heures postes :
de qui se moque-t-on ?**

Nous pensions que la nouvelle politique gouvernementale allait atteindre nos beaux rivages de l'extrême Sud-est, mais que nenni.

C'est un peu comme les marges arrières des supermarchés : on donne et on reprend.

Notre Académie recevant 80 emplois supplémentaires nous pensions (bis) bêtement que cela permettrait d'alléger les classes, de maintenir les différents enseignements, de créer des postes ... Et bien NON.

Au lycée du Parc Impérial -3 élèves se traduisaient initialement par la fermeture de 2 postes.

Il a fallu aller pleurer auprès du DASEN (ex Inspecteur d'Académie) pour obtenir une rallonge de 10 heures, redéployer des heures de français, maths, sciences physiques et SVT pour sauver ces deux postes.

JEAN-PIERRE LAUGIER

ORIENTATION SCOLAIRE

AUDIENCE DU COLLECTIF COPSY-DCIO AUPRÈS DU VICE-PRÉSIDENT DE RÉGION PACA

Le 16 janvier 2013, le collectif COPSY-DCIO SNES-FSU Académie de Nice a été reçu Patrick Allemand 1er Vice-Président de la Région PACA. Nous avons été reçus très courtoisement et avons eu le sentiment d'être écoutés avec bienveillance.

Jean Pierre Laugier a présenté les problèmes que posaient les réformes en cours concernant les CIO et leurs personnels et souligné le caractère néfaste des réformes poursuivies, évoquant également le volet de la carte des formations. Après avoir rappelé la forte représentation du SNES dans notre profession au sein l'académie, il a mis l'accent sur la nécessité de la présence des CO-Psy au sein des équipes pluridisciplinaires et les conséquences que pourrait avoir la diminution, voire la disparition, de leurs interventions dans les établissements, pointant la spécificité de nos missions au sein de l'Éducation nationale. Il a énoncé en outre le risque que contenait l'illusion d'une adéquation formation-emploi.

À l'exposé de nos craintes concernant le projet de décentralisation et la double tutelle État-Région envisagée pour les COPSY, P. Allemand a réagi en affirmant que la double tutelle lui semblait une situation impossible à gérer, exprimant tout d'abord qu'il ne fallait pas nous laisser sous un statut de personnel de l'Etat, rappelant que la Région traite mieux ses personnels que l'Etat. Dans un second temps, tout en indiquant ne pas avoir eu d'échange avec le Président sur ces questions, il a réaffirmé les positions de Michel Vauzelle, hostile à ce type de décentralisation et privilégiant le fait que l'EN demeure une entité, ne militant pas pour « récupérer les CO-Psy ». Cependant si la loi était votée, elle serait appliquée.

Nous avons rappelé que le CIO n'est en aucun cas un simple lieu de rattachement et que les missions des CIO sont également bien plus larges que l'accueil tout public. Nous avons listé un certain nombre de missions institutionnelles au sein de l'Éducation Nationale que la régionalisation des CIO mettrait en péril (accueil des jeunes

nouvellement arrivés en France ; suivi et alerte sur les procédures AFFELNET, APB ; accompagnement et formation des enseignants lors des réformes ; observatoire du district scolaire ; lieu de rencontre et d'animation entre les différents partenaires ; lieu de travail et de réflexion pour l'équipe du CIO ; accueil et suivi des jeunes en situation de handicap...) sans oublier la responsabilité concernant les plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs.

Nous avons pointé l'intérêt de la position des CIO à la fois dans l'EN et hors établissements scolaires, offrant un lieu de médiation pour les familles.

Nous avons insisté sur la spécificité de l'orientation scolaire (identité en construction) par rapport à l'orientation des salariés et demandeurs d'emploi et suggéré qu'il pouvait y avoir deux branches distinctes.

Nous avons exprimé notre revendication du maintien d'un service public d'orientation de l'Éducation Nationale, de la préservation du réseau public des CIO en son sein et de son caractère de proximité.

Enfin, nous avons rappelé que les personnels administratifs font partie intégrante des CIO et qu'ils restent opposés à leur transfert à la Région. P. Allemand nous a confié que les réflexions concernant la décentralisation se situaient actuellement sur une échelle plus vaste et les questions plus pointues comme la situation des CIO (même s'il assurait ne pas nous considérer comme un « détail ») n'était pas encore examinée.

Il nous a remerciés d'attirer l'attention sur des points qui risqueraient, sans cela, d'être négligés faute d'une perception fine et aboutir au final à des erreurs.

Il nous a encouragé à poursuivre ce travail en rencontrant des parlementaires même si, à son grand regret, il y a peu d'élus PS dans notre Région. De son côté, il fera part de notre intervention par courrier, au Président de Région Michel Vauzelle et au Ministre V. Peillon qu'il connaît.

**POUR LE COLLECTIF, FRANÇOISE HENNECART,
DCIO, CIO ANTIBES.**

